



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS DE FRANCE

OBJET DU MARCHÉ

APPEL À CANDIDATURES

Marché automatisé des accès et la gestion des manutentions du terminal LCT de Lille

**Marché passé selon une procédure avec négociation (*phase
Candidatures*)**

en application des articles L2124-3 et R2124-3 à R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande publique

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Candidatures

Maître d'ouvrage :

PORTS DE LILLE– C.C.I.H.D.F.
Place Leroux de Fauquemont
CS 91394
59 014 LILLE cedex

Date limite de réception des candidatures : **14 avril 2026 – 12h00mn00s**

un équipement géré par



Important :

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, « *...les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu par voie électronique...* ».

Cette disposition s'applique à la présente procédure. Par conséquent, les échanges se feront uniquement par voie dématérialisée, à l'exclusion des échanges par voie papier.

Il est demandé aux candidats d'indiquer dans les documents fournis dans leur candidature (DC1), l'adresse électronique à travers laquelle, ils souhaitent recevoir l'ensemble des communications relatives à la présente procédure.

En outre, aucun pli en version papier ne sera pris en compte dans le cadre de la présente procédure. La remise des plis se fera uniquement par voie électronique à l'adresse : www.marches-publics.gouv.fr.

Les exceptions à la présente disposition sont prévues aux articles R 2132-12 et R 2132-13 du code de la commande publique.

ARTICLE 1. – Objet du marché	4
ARTICLE 2. – Conditions de la procédure négociée.....	5
2.1 – Acheteur.....	5
2.2 – Procédure de passation.....	5
2.3 – Découpage en lots	5
2.4 – Options – Variantes	6
2.5 - Nombre de candidatures	6
2.6 – Nature de l’attributaire	6
2.7 – Durée du marché	7
2.8 – Échéance prévisionnelle	7
2.9 – Délai de validité des offres.....	7
2.10 – Modalités de financement et de paiement.....	7
ARTICLE 3. – Dossier de consultation	8
3.1 – Contenu du dossier de consultation (Phase candidatures)	8
3.2 – Modifications de détail apporté à la consultation	8
ARTICLE 4. – Documents à remettre dans le cadre de la candidature.....	9
1. Lettre de candidature (ou formulaire DC1).....	9
2. Déclaration du candidat (ou formulaire DC2).....	9
3. Redressement judiciaire	9
4. Capacités économiques et moyens humains (Fiche de synthèse n°2)	9
5. Références pertinentes (Fiche de synthèse n°1).....	10
ARTICLE 5. – ANALYSE DES CANDIDATURES.....	11
ARTICLE 6. – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES PLIS	12
ARTICLE 7. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	13
ANNEXE. – Modalités de réponse électronique	14

ARTICLE 1. – Objet du marché

La présente consultation porte sur un appel à candidatures relatif à un marché d'automatisation des accès et la gestion des manutentions logistiques de Ports de Lille.

Le marché comprend trois lots :

- Lot n°1 : Déploiement d'une solution logicielle « Terminal Operating System » (TOS) pour la gestion des manutentions sur les terminaux multimodaux.
- Lot n°2 : Déploiement d'une solution logicielle « Gate Operating System » (GOS), la fourniture et implémentation des équipements pour la gestion automatisée des accès au terminal de Lille et une solution logicielle « Vehicule Booking System » (VBS) pour la gestion des réservations autonomes pour les clients transporteurs.
Pour ce lot 2, il est précisé que le Titulaire aura en charge : la fourniture, l'assemblage, l'installation, l'intégration et le raccordement final des équipements GOS nécessaires à leur mise en service. Il s'agit précisément des travaux d'assemblage des équipements, d'installation, de raccordement.
- Lot n°3 : Prestations de VRD comprenant :
 - o La création d'îlots (y/c borduration),
 - o La réalisation de tranchées avec mise en œuvre de fourreaux,
 - o La réalisation de massifs bétons permettant d'implanter les équipements du GOS (portique OCR, bornes chauffeurs, barrières automatiques, coffrets électriques, feux de signalisation et caméras IP),
 - o Du tirage de câbles et connexions (alimentation électrique et fibres optiques sous fourreau)
 - o La pose de clôture,
 - o La réalisation de marquage au sol et pose d'élément de protection

Le présent règlement de consultation concerne la phase Candidatures.

Le candidat est invité à indiquer de manière suffisamment précise, le ou les lots auxquels, il se porte candidat et à fournir pour chacun des lots, les documents demandés.

NB : Il est possible de répondre à cette consultation en candidat individuel ou en groupement. Si le candidat répond en groupement, il doit préciser les membres de son groupement dans le DC1 – Lettre de candidature. Il doit également préciser pour chaque membre du groupement, les prestations à réaliser ainsi que la qualité dans le groupement (mandataire ou co-traitant). Il est précisé que conformément au code de la commande publique, aucune modification de la composition du groupement ne peut être opérée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. En outre, Ports de Lille ne modifiera pas la composition du groupement après l'attribution du marché.

ARTICLE 2. – Conditions de la procédure négociée

2.1 – Acheteur

L'entité adjudicatrice est :

PORTS DE LILLE– C.C.I.H.D.F.
Place Leroux de Fauquemonts
CS 91394
59 014 LILLE cedex

Le représentant légal de l'entité est Monsieur le Président de la CCI Hauts de France.

2.2 – Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une procédure avec négociation conformément aux articles L2124-3 et R2124-3 à R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande publique.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

2.3 – Découpage en lots

Le marché comporte trois lots :

- Lot n°1 : Déploiement d'une solution logicielle « Terminal Operating System » (TOS) pour la gestion des manutentions sur les terminaux multimodaux.
- Lot n°2 : Déploiement d'une solution logicielle « Gate Operating System » (GOS), la fourniture et implémentation des équipements pour la gestion automatisée des accès au terminal de Lille et une solution logicielle « Vehicule Booking System » (VBS) pour la gestion des réservations autonomes pour les clients transporteurs.
Pour ce lot 2, il est précisé que le Titulaire aura en charge : la fourniture, l'assemblage, l'installation, l'intégration et le raccordement final des équipements GOS nécessaires à leur mise en service. Il s'agit précisément des travaux d'assemblage des équipements, d'installation, de raccordement.
- Lot n°3 : Prestations de VRD comprenant :
 - o La création d'îlots (y/c borduration),
 - o La réalisation de tranchées avec mise en œuvre de fourreaux,
 - o La réalisation de massifs bétons permettant d'implanter les équipements du GOS (portique OCR, bornes chauffeurs, barrières automatiques, coffrets électriques, feux de signalisation et caméras IP),
 - o Du tirage de câbles et connexions (alimentation électrique et fibres optiques sous fourreau)
 - o La pose de clôture,
 - o La réalisation de marquage au sol et pose d'élément de protection

Les entreprises peuvent candidater pour un ou plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots. Elles doivent toutefois s'assurer de leur capacité à réaliser les prestations des lots pour lesquels ils candidatent.

2.4 – Options – Variantes

Variantes

Des variantes pourront être autorisées pour ce marché dans les conditions fixées au règlement de consultation (Phase Offres).

Options

Le présent marché est susceptible de contenir des options qui seront indiquées dans le DCE (Phase Offres).

2.5 - Nombre de candidatures

Pour les lots 1 et 2

Au terme de l'avis d'appel public à la concurrence, pour chaque lot, l'acheteur fixe à 3 minimum et 4 maximum, le nombre de candidats qui seront retenus pour remettre une offre lors de la seconde phase de consultation (Phase Offres), sous réserve à la fois d'un nombre suffisant de candidats et de candidatures satisfaisantes.

Le nombre envisagé de 3 minimum et 4 candidats maximum a été retenu en considération de la lourdeur qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé, sans pour autant qu'un tel nombre plus élevé favorise la compétition entre les différents candidats.

Pour le lot 3

Au terme de l'avis d'appel public à la concurrence, pour le lot 3, l'acheteur fixe à 5 minimum et 10 maximum, le nombre de candidats qui seront retenus pour remettre une offre lors de la seconde phase de consultation (Phase Offres), sous réserve à la fois d'un nombre suffisant de candidats et de candidatures satisfaisantes.

Le nombre envisagé de 5 minimum et 10 candidats maximum a été retenu en considération de la lourdeur qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé, sans pour autant qu'un tel nombre plus élevé favorise la compétition entre les différents candidats.

2.6 – Nature de l'attributaire

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner en qualité de candidat individuel. Ils peuvent également se présenter sous forme de groupement. En cas de groupement, l'Acheteur impose que le groupement retenu dans le cadre de ce marché soit un groupement solidaire. Cette imposition de la forme de groupement s'explique par la nécessité de garantir la capacité financière globale du groupement à exécuter l'intégralité du marché et à assurer la continuité des prestations en cas de défaillance d'un des membres du groupement.

En tout état de cause, le candidat qu'il soit individuel ou en groupement doit disposer de l'ensemble des capacités techniques, financières (notamment pour la fourniture des équipements et la qualité de service de ces prestations) et professionnelles requises dans le cadre de ce marché.

2.7 – Durée du marché

Pour les lots 1 et 2

La durée globale du marché sera de 4 ans renouvelable 4 fois pour une durée d'un an pour chaque renouvellement, soit une durée totale de 8 ans (en cas de renouvellement) à compter de la date indiquée dans l'acte d'engagement.

Les délais particuliers seront précisés dans l'acte d'engagement en phase Offres.

Pour le lot 3

La durée du marché sera indiquée en phase Offres.

2.8 – Échéance prévisionnelle

- La date prévisionnelle de lancement de la phase offres est fixée à mai 2026.
- La date prévisionnelle de remise des offres pour les candidats admis à remettre une offre est fixée à juin 2026.
- La date prévisionnelle de notification du marché en octobre 2026.
- La date prévisionnelle de démarrage des prestations est fixée courant octobre 2026.

Cette échéance est prévisionnelle et simplement indicative. Elle peut faire l'objet d'ajustement par Ports de Lille – CCI Hauts de France sans l'accord des candidats ou du Titulaire du marché. Les candidats ou l'attributaire ne peuvent donc pas s'opposer à une modification de cette échéance prévisionnelle ou soumettre leur accord à une quelconque réserve.

En remettant leur candidature, les candidats sont présumés avoir accepté l'ensemble des conditions précisées dans le présent appel à candidatures.

2.9 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres (DCE Offres).

2.10 – Modalités de financement et de paiement

Ce marché sera financé sur fonds propres de Ports de Lille.

Le règlement des prestations du marché sera effectué dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception de la facture.

ARTICLE 3. – Dossier de consultation

3.1 – Contenu du dossier de consultation (Phase candidatures)

Le dossier de consultation (phase candidatures) comprend :

- Le présent règlement de consultation – Phase candidatures.
- La fiche de synthèse n°1 (Références) – lots 1 et 2 – à compléter par une liste de 3 références de prestations réalisées au cours des trois dernières années en lien avec les prestations à réaliser.
- La fiche de synthèse n°1 (Références) – lot 3 – à compléter par une liste de 5 références de prestations réalisées au cours des trois dernières années en lien avec les prestations à réaliser.
- La fiche de synthèse n°2 (Effectifs) à compléter par le chiffre d'affaires annuel, la déclaration des effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Le DC1 – Lettre de candidature.
- Le DC2 – Déclaration du candidat individuel.
- Le DC4 – Déclaration de sous-traitance.

Ce dossier est mis à disposition par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le téléchargement du dossier pourra se faire librement sans inscription préalable sur la plateforme www.marches-publics.gouv.fr. Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'inscription auprès de la plateforme, ils ne seront pas automatiquement informés des éventuelles modifications et compléments apportés au dossier.

3.2 – Modifications de détail apportées à la consultation

Ports de Lille se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures, des modifications de détail au présent règlement de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base d'une consultation modifiée, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 4. – Documents à remettre dans le cadre de la candidature

Les candidatures, ainsi que l'ensemble des documents de présentation associés, seront rédigés en langue française.

1. Lettre de candidature (ou formulaire DC1)

La lettre de candidature (ou DC1) précise, le cas échéant, la composition du groupement. Un DC1 unique est fourni pour l'ensemble des membres du groupement. En cas de groupement, le candidat indique clairement le mandataire et l'identification de chaque cotraitant. Le ou les lots auxquels le candidat (ou le groupement) se porte candidat sont explicitement mentionnés.

2. Déclaration du candidat (ou formulaire DC2)

Le candidat fournit une déclaration du candidat (DC2) permettant l'identification du candidat ainsi que la présentation de ses capacités professionnelles, techniques et financières. En cas de groupement, chaque membre fournit son propre DC2.

3. Redressement judiciaire

Si le candidat est en redressement judiciaire, il fournit la copie du ou des jugements prononcés.

4. Capacités économiques et moyens humains (Fiche de synthèse n°2)

Le candidat renseigne la fiche de synthèse n°2, comprenant a minima :

- le chiffre d'affaires annuel (sur les trois derniers exercices disponibles),
- les effectifs moyens annuels,
- l'importance du personnel d'encadrement (sur les trois dernières années).

Si le candidat se porte candidat à plusieurs lots, il fournit une fiche de synthèse n°2 par lot, en précisant, lorsque pertinent, les moyens affectables au lot (ressources, compétences, organisation, disponibilité).

NB : le candidat est invité à renseigner intégralement l'ensemble des rubriques de la fiche de synthèse n°2.

5. Références pertinentes (Fiche de synthèse n°1)

Le candidat renseigne la fiche de synthèse n°1 en présentant 3 références significatives réalisées au cours des cinq dernières années, en lien direct avec les prestations attendues, notamment :

Pour les lots 1 et 2 : à indiquer obligatoirement dans la fiche de synthèse 1 au niveau de la colonne « principales caractéristiques »

- la nature et le périmètre de la prestation (logiciel / équipements / intégration / MCO),
- les éléments quantitatifs utiles (ex : nombre de sites, gates, voies, bornes, caméras, volumétrie, utilisateurs),
- la nature du contrat (licences / SaaS / intégration / fourniture / installation / maintenance préventive et/ou curative / infogérance),
- le lieu, le maître d'ouvrage, l'année de réalisation, la durée,
- le montant des fournitures et services,
- les prestations associées et, si pertinent, les niveaux de service (SLA, disponibilité, support).
- déploiement, intégration ou maintien en conditions opérationnelles de solutions TOS / GOS / VBS,
- automatisation des accès (lecture OCR/LAPI, bornes, contrôle d'accès, barrières, clôtures, interphonie, supervision),
- intégrations SI (API, EDI/EDI ferroviaire le cas échéant, annuaires, supervision, reporting),
- prestations associées : paramétrage, reprise de données, formation, MCO, support, astreinte, garanties/SLA.

Le candidat peut joindre des attestations de bonne exécution ou tout justificatif équivalent (facultatif).

Pour le lot 3 : La fiche de synthèse est à compléter par une liste de 5 références de prestations réalisées au cours des cinq dernières années en lien avec les prestations à réaliser. Le candidat doit détailler les prestations réalisées au niveau de la colonne « Principales caractéristiques »

Il est à préciser que si le candidat décide de candidater à plusieurs lots, il doit fournir une fiche de synthèse n°1 complétée et spécifique pour chaque lot auquel il candidate.

NB : Le candidat est invité à remplir intégralement toutes les rubriques de la fiche de synthèse 1.

ARTICLE 5. – ANALYSE DES CANDIDATURES

Sur la base des justifications remises, la liste des candidats retenus sera établie en tenant compte à la fois des éléments suivants :

Critères communs aux 3 lots :

- La solidité des capacités économiques et financières (Chiffre d'affaires global des 3 dernières années, chiffre d'affaires relatif à l'objet du marché des 3 dernières années).
- Les moyens humains (Effectif avec personnel d'encadrement des 3 dernières années) dont dispose le candidat.
- La pertinence des 3 références présentées (5 références pour le lot 3).

Critères spécifiques aux lots 1 et 2 :

- Pour les lots 1 et 2 :
 - o L'expérience avérée dans le déploiement de solutions TOS, GOS ou VBS sur des terminaux multimodaux comparables en termes de flux et de criticité opérationnelle,
 - o La capacité technique du candidat à assurer l'intégration avec des systèmes tiers (EDI, systèmes douaniers, API REST, etc.) et à produire des architectures ouvertes et documentées,
 - o L'organisation du support et de la maintenance (astreinte, délai d'intervention, support 24/7, capacité de correction d'incident critique),
 - o Les dispositifs de cybersécurité mis en œuvre par le candidat (certifications, politique de sécurité, hébergement sécurisé, conformité RGPD, NIS2 le cas échéant, gestion des accès et traçabilité),
 - o La méthodologie projet proposée par le candidat (gouvernance et suivi de projet, gestion des risques, plan de déploiement progressif, conduite du changement).
 - o La capacité du candidat à assurer l'évolutivité de la solution (mises à jour réglementaires, modularité),
 - o Les engagements du candidat en matière de responsabilité sociétale et environnementale, notamment concernant l'optimisation des flux et la réduction des émissions liées aux temps d'attente et aux mouvements inutiles.
- Pour le lot 2 uniquement :
 - o La capacité à fournir et à mettre en œuvre l'ensemble des équipements nécessaires à la solution proposée, y compris leur intégration sur site en coordination avec les travaux de génie civil (massifs béton, réseaux, fourreaux, raccordements électriques et réseaux de communication),
 - o La capacité à assurer la mise en œuvre complète des infrastructures de câblage et leur raccordement à l'infrastructure informatique existante.

NB : Les candidats admis à remettre une offre seront choisis en se fondant sur la solidité des éléments détaillés ci-dessus. Il est important de détailler tous les éléments qui serviront de base à l'analyse dans la fiche de synthèse 1.

Les candidats sont invités à fournir des annexes (livres blancs, exemples de documents techniques, certifications, CV, etc).

ARTICLE 6. – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les candidatures seront transmises **sous un seul fichier contenant l’ensemble des pièces demandées au titre de la candidature.**

Le pli doit être reçu au plus tard à la date et à l’heure limite annoncée en page 1 du présent document **par voie dématérialisée uniquement** à l’adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

NB : Il est rappelé que le seul mode de transmission des candidatures se fait par voie électronique via www.marches-publics.gouv.fr. Toute candidature qui ne respecte pas ce mode de transmission ne sera pas analysée.

Les candidats peuvent toutefois remettre une copie de sauvegarde conformément à l’article R2132-11 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit être reçue par Ports de Lille au plus tard à la date et à l’heure limite annoncée en page 1 du présent document dans les conditions suivantes :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l’adresse de Ports de Lille (Place Leroux de Fauquemont – CS 91394 – 59014 Lille cedex).
- Soit **par dépôt physique contre récépissé à l’accueil de Ports de Lille** de 8h30 à 12h15 et de 14h00 à 17h30 du lundi au jeudi et jusqu’à 17h00 le vendredi.

Et portera la mention

COPIE DE SAUVEGARDE

Candidature pour le marché :

« 2026– 02 – APPEL À CANDIDATURES – Marché automatisé des accès et la gestion des manutentions du terminal LCT de Lille »

NE PAS OUVRIR

Les dossiers qui seraient remis ou dont l’avis de réception serait enregistré après la date et l’heure limite ne seront pas ouverts.

Les copies de sauvegarde qui arriveront après l’heure et la date limite de remise des candidatures ne seront pas ouvertes.

ARTICLE 7. – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des candidatures une demande écrite à :

Renseignements administratifs et juridiques :

M. SAWADOGO

Email: asawadogo@portsdelille.com / juridique@portsdelille.com : Tél 03 20 22 73 80

Renseignements techniques :

M. UREK :

Email : surek@portsdelille.com : Tél : 03 20 22 73 80

Les réponses à l'ensemble des questions seront disponibles sur la plateforme de dématérialisation : www.marches.publics.gouv.fr.

La notification de l'attribution du marché se fera courant octobre 2026.

NB : La date de notification est indicative et l'entité adjudicatrice se réserve le droit procéder à la notification du marché à une date ultérieure.

ANNEXE. – Modalités de réponse électronique

La date limite du dépôt du pli est fixée au Règlement de Consultation.

La signature électronique des documents se fait au moyen des outils de signature intégrés au module de réponse électronique de la plateforme. Il est rappelé que la signature électronique n'est pas obligatoire.

En cas de réception de plusieurs enveloppes provenant du même candidat, seul le dernier envoi sera pris en compte par l'acheteur. Les autres seront rejetées sans être ouvertes.

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée, les candidats devront tenir compte des indications suivantes :

POSSIBILITE DE REMETTRE UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat peut envoyer parallèlement une copie de sauvegarde des documents qui ont fait l'objet de la transmission électronique :

- soit sur support papier,
- soit sur support physique électronique.

La copie de sauvegarde devra être remise dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde ».

Elle doit être envoyée dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Elle sera ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde ne sera pas ouverte dans les cas suivants :

- Lorsque l'acheteur a mené la procédure d'ouverture du dossier dématérialisé avec succès
- Lorsque la copie de sauvegarde est arrivée hors délai
- Lorsque l'offre dématérialisée n'a pas été déposée sur le profil d'acheteur de la CCI dans les délais imposés

FORMAT DES FICHIERS

Le soumissionnaire est invité à :

- 1) ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", ...
- 2) ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros", ...
- 3) faire en sorte que sa candidature et/ou son offre ne soient pas trop volumineuses

SIGNATURE DES DOCUMENTS

Les actes d'engagements transmis par voie dématérialisée peuvent être signés au moyen d'un certificat de signature électronique.

Établi le 11/03/2026

PORTS DE LILLE CCI HDF

Ces certificats s'acquièrent auprès d'une autorité de certification.

Les candidats font appel au prestataire de certification de leur choix.

Les certificats utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencés sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

La signature électronique doit être détenue par une personne habilitée à engager la société qui est :

- 4) soit le représentant légal du candidat,
- 5) soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

ANTI-VIRUS

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Si un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur dans un fichier transmis par voie électronique ou bien dans une copie de sauvegarde ouverte régulièrement, il peut être tenté de la réparer par l'acheteur, sans garantie.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres et les candidatures transmises par voie électronique dans lesquelles un virus est détecté par l'acheteur, ne font pas l'objet d'une réparation. Dans ce cas, la copie de sauvegarde est ouverte. Une fois la réparation réussie, la procédure peut suivre son cours.

Si le fichier ne peut pas être réparé, l'acheteur doit considérer ce document comme nul ou incomplet.

GESTION DES HORS DELAIS

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt (telles qu'indiquées dans l'AAPC), sera considéré comme hors délai.

Il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre l'heure limite de remise des offres pour envoyer leur dossier dématérialisé.

De plus, il est également conseillé aux candidats de s'exercer à répondre de manière dématérialisée sur la plateforme via une consultation test.

Pour plus d'informations relatives à la dématérialisation des marchés, nous vous invitons à consulter les guides pratiques du Ministère de l'économie

<https://www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation-commande-publique>